

PRONOMS vs DÉTERMINANTS

Dans les grammaires suédoises, il est courant d'utiliser les termes de "självständiga" et "förenade pronomen" pour décrire les phénomènes comme les possessifs car les formes sont les mêmes : il n'y a que la syntaxe qui change.

Får jag låna din penna? Den här är din.

En français, les formes sont souvent différentes. On parle de "pronom possessif" stricto sensu quand le possessif est seul (il *remplace* quelque chose) et d'"adjectif" ou "déterminant" possessif quand il *précède* un substantif ou groupe nominal.

Les pronoms possessifs (seuls) sont composés de **deux éléments** : **l'article défini + une forme adjectivale longue**. **On les accorde en genre et en nombre (rappel : la personne qui possède détermine la forme du possessif et ce qui est possédé détermine l'accord).**

Comparez : quelles différences observez-vous ?

PERSONNE QUI POSSÈDE	DÉTERMINANT	PRONOM
1	mon / ma / mes	le mien, la mienne, les miens, les miennes
2	ton / ta / tes	le tien, la tienne, les tiens, les tiennes
3	son / sa / ses	le sien, la sienne, les siens, les siennes
4	notre / nos	le/la nôtre, les nôtres
5	votre / vos	le/la vôtre, les vôtres
6	leur / leurs	le/la leur, les leurs

Remarque : en ancien français, on pouvait utiliser les pronoms (article + adjectif) en position de déterminant, c'est-à-dire devant le substantif. C'est la structure qui existe encore en italien. L'espagnol a deux séries, comme le français.

Remarque 2 : l'opposition entre déterminant et pronom est également valable en anglais : *my pen / that pen is mine*. En français très formel, on peut techniquement dire "Ce stylo est mien" mais aujourd'hui tout le monde préférera utiliser "À + pronom tonique" : "Le stylo est à moi".